

► LE MINISTÈRE DE LA CULTURE NOUS A REÇU

Suite à l'invasion, le 20 juin, du Conseil d'administration par près d'une centaine de collègues et la signature par plus de 1850 personnes (agents de la bibliothèque, acteurs de la Culture, universitaires...) d'une pétition en ligne pour la sauvegarde des emplois et des missions de la BnF, le ministère de la Culture a reçu le 5 juillet les organisations syndicales CGT-FSU-SUD.

L'intersyndicale est intervenue pour défendre les moyens alloués à la BnF (emplois, budgets, primes) et a rappelé son opposition à la réorganisation du travail en service public (conséquence du sous-effectif) et à la précarité.

Pour la première fois, le ministère de la Culture a infléchi son discours. Alors que ses représentants au Conseil d'administration répétaient inlassablement que la BnF pouvait faire aussi bien, si ce n'est mieux, avec moins de budgets et de personnels, désormais il est question d'ajuster le contrat de performance aux moyens dont bénéficie la bibliothèque. Rappelons que ce 3e contrat de performance (2017-2021) met les équipes sous pression et détériore la qualité de vie au travail (empilement de projets, élargissement du périmètre des missions, objectifs chiffrés intenable). Cette déclaration du ministère est une première étape qu'il s'agit maintenant de faire appliquer dans les faits.

► POURQUOI LE CA DE LA BNF EST IMPORTANT ?

Le Conseil d'administration est essentiel puisqu'il aborde des questions décisives pour la gestion de la bibliothèque : les orientations générales, les budgets et les exercices comptables, les questions immobilières, le règlement intérieur, les conditions d'ouverture au public...

Autre particularité importante du CA, il réunit à chaque instance (soit trois fois par an) la direction de la BnF, les représentants des personnels et des lecteurs, mais également les représentants des tutelles : le ministère de la Culture et le ministère des Finances qui sont décisionnaires en dernier recours sur de nombreux sujets et en particulier sur ceux concernant les budgets et les effectifs.

► Voter CGT, c'est voter pour la BnF, ses agents et ses missions

Vous êtes appelé(e) à partir du 7 octobre à élire vos représentants au Conseil d'administration pour une durée de trois ans. Avec 38% des suffrages aux dernières élections professionnelles, 4 sièges sur 10 au Comité technique et 4 sièges sur 9 au CHSCT, la CGT est la première force syndicale de la bibliothèque.

Forte du relais de la CGT Culture, également premier syndicat du Ministère avec près de 34% des suffrages, la CGT vous représente et vous défend à tous les niveaux.

→ Faire le choix de voter CGT, c'est vous permettre d'intervenir de manière efficace sur des dossiers qui vous concernent et qui intéressent l'avenir de la bibliothèque. VOTEZ CGT !

► LA BnF PEUT-ELLE ÊTRE SUR TOUS LES FRONTS ?

Le rapport d'activité 2018 offre une vision précise de la diversité des activités dans lesquelles l'établissement est engagé. Au-delà des activités fondamentales et traditionnelles, les réalisations de la BnF sont protéiformes. Citons en exemple : ateliers consacrés à la formation aux ressources numériques, Archives du Web, expositions virtuelles, Labo FLE, création d'applications Android, extension des coopérations nationales et internationales, Corpus Gallica ou Gallica marque blanche, système de préservation et d'archivage réparti (SPAR), transition bibliographique, etc. L'éventail peut impressionner. Les lignes directrices en sont les nouveaux usages et nouvelles pratiques résultants des technologies numériques, le rôle croissant joué par la BnF au sein d'un réseau d'établissements nationaux et internationaux.

La BnF vit donc aujourd'hui une période de mutations exceptionnelles qui résultent des impacts du numérique.

Aussi, il est juste de considérer que les technologies du numérique et les nécessaires adaptations bibliothéconomiques contraignent l'établissement. Il faut rappeler que le numérique ne se substitue que très peu aux activités dites traditionnelles. Au contraire, il entraîne des contraintes plus fortes sur ces dernières et exige une transformation des organisations de travail.

► L'adéquation des moyens et des missions ?

Dans cette nouvelle configuration, il est néanmoins important de considérer l'adéquation entre, d'une part, les objectifs et, d'autre part, les ressources et moyens dont la BnF dispose. Et de ce point de vue, la

rigueur budgétaire subie depuis des années détériore le bon accomplissement de ces activités, c'est-à-dire les conditions de travail de chacun des agents de l'établissement. Le contexte dans lequel est réalisé l'ensemble de ces activités, et la CGT le souligne d'année en année, est absent du rapport d'activité. Aussi, en tant qu'organisation représentant les personnels, notre devoir est aussi de le rappeler.

► Et le contexte réel...

Ce sont des charges de travail qui augmentent, des effectifs en baisse, des adaptations permanentes à de

nouveaux projets, mais aussi un effort continu d'assimilation de nouveaux concepts, connaissances et compétences professionnels. Les conséquences sont connues et de plus en plus visibles : les équipes de magasinage sont réduites ; les catégories A sont surchargées de dossiers et de projets ; tout ceci entraîne des problèmes de santé autant physiques que psychologiques. Le contexte réel (en-

core lui) que l'on ne peut dissocier de nos conditions de travail, c'est aussi une politique gouvernementale marquée par sa brutalité qui, elle aussi, s'inscrit dans nos quotidiens. Difficile de tenir le rythme et parfois même notre poste.

→ Il est plus que jamais à l'ordre du jour de revendiquer collectivement des effectifs et des moyens à la hauteur des missions... Mais aussi d'affirmer que la santé des agents n'est pas négociable, ce qui implique de recentrer les actions de la BnF et de réduire les objectifs qui pèsent sur les services, conséquences des contrats de performance signés avec le ministère.



► INTERVIEW : LES AGENTS DE SÉCURITÉ DANS L'ACTION

Depuis plusieurs années la CGT BnF aide à la création de base syndicale dans les entreprises prestataires de la bibliothèque. C'est désormais le cas chez Swisslog qui s'occupe de la maintenance des TAD, mais aussi chez les personnels de nettoyage de Samsic et depuis peu, chez les agents de sécurité de la société L'Anneau.

⇒ Pourquoi s'être syndiqué ?

Il y avait déjà des difficultés avant l'arrivée de L'Anneau, mais avec ce nouvel employeur les problèmes se sont multipliés avec de nombreuses erreurs sur les fiches de paye, une polyvalence imposée, des convocations pour tout et n'importe quoi. Ils ont voulu également supprimer une prime BnF aux nouveaux arrivants et ne plus payer nos pauses repas qui sont en fait des astreintes car on peut nous appeler à tout moment.

⇒ Comment ça se passe avec la BnF ?

La direction de la BnF veut faire des économies sur notre dos en supprimant des postes. Concernant le matériel, les radios fournies marchent très mal, il n'y pas de PTI permettant de donner l'alerte si nous sommes seuls et étendus au sol. Plusieurs fois par mois, nous devons remplir des questionnaires papier car le chef de la sécurité de la BnF faisait du zèle et demandait à son équipe de nous harceler de questions.

⇒ Quelles actions avez-vous menées ?

Sur la question de la rémunération des pauses repas, une pétition a été signée par plus de 80% des agents. Nous avons aussi fait une assemblée générale où de nombreux collègues sont venus exprimer leur colère sur

beaucoup de sujets. Puis il y a eu la grève en déc. 2018.

⇒ Qu'avez-vous gagné ?

Avec ces différentes actions, nous avons sauvé la rémunération des pauses repas, la prime « BnF » sera aussi versée aux nouveaux avec un an d'ancienneté. Quelques radios et batteries sont arrivées, l'ensemble du matériel devrait être renouvelé en 2020. Pendant la canicule, c'est l'intervention de la CGT qui a permis de fermer un des accès PL où l'on est posté car il y faisait plus de 30° C. La BnF a aussi arrêté de nous harceler de questionnaires.

⇒ Qui vous a soutenu ?

Il y avait déjà un syndicat CGT au sein de L'Anneau quand cette entreprise a remporté le marché de gardiennage de la BnF, ils nous ont beaucoup soutenus. La CGT BnF a également été très présente. Avoir la CGT à la fois dans l'entreprise et chez le donneur d'ordre, c'est essentiel, ça nous aide énormément.

→ Alors que nous écrivons ces lignes, la direction de L'Anneau s'en prend une nouvelle fois à un représentant des personnels CGT de l'entreprise (travaillant dans un autre établissement que la BnF). Comme à chaque fois, elle devrait échouer. Tout comme elle avait échoué en décembre 2018, avec la complicité passive du responsable de la sécurité BnF, dans sa tentative d'interdire aux délégués syndicaux de rentrer sur le site et aux agents de faire grève.

▶ TRAVAILLER PLUS DE SAMEDIS, C'EST NON !

Un des points à l'ordre du jour du Comité technique du 10 juillet était la réorganisation du travail en service public à Tolbiac. Malgré la demande de l'ensemble des organisations syndicales de ne pas procéder à un vote pendant la période estivale sur une question aussi importante, la direction a souhaité maintenir ce point.

Si le Comité technique n'est qu'une instance consultative, la CGT a néanmoins voulu marquer son opposition au projet en étant présente et en votant contre. La CFDT s'est abstenue, la FSU et SUD n'ont pas souhaité siéger. La direction, malgré ce vote négatif (la CGT a 4 voix, la CFDT 3) compte passer en force. Pour mémoire, cette réorganisation fait l'objet d'une large opposition des personnels depuis l'automne 2018 avec de nombreuses journées de grève, des envahissements d'instances dont le Conseil d'administration, un vote unanime contre en CHSCT de mars 2019, une pétition recueillant près de 700 signatures d'agents, etc.

Des 10 propositions initiales, la direction n'en retient plus que deux :

→ **L'augmentation du nombre de samedis travaillés pour les agents de la DCO.** Pour cela une partie des heures supplémentaires de la semaine sera positionnée le samedi (avec perte de la journée de récupération du lundi) et une prime sera versée : 75 euros par samedi quand ils seront effectués en plus des 10 imposés à tous. Pour bénéficier de cette prime les agents devront s'engager à faire 15 samedis par an.

→ **L'obligation pour les agents de la filière bibliothèque hors DCO d'effectuer des plages de service public** (une plage par semaine et 5 samedis par an) à partir de janvier 2020. Au delà, possibilité d'aller jusqu'à 10 samedis avec le versement d'une prime de 75 euros par samedi réalisé en plus. Pour cela les agents devront aussi s'engager à faire 10 samedis par an.

La CGT refuse cette réforme car elle constitue un recul social : **sous couvert de volontariat, il s'agit pour celles et ceux qui ont déjà les plus bas salaires (magasiniers) ou des problèmes financiers de renoncer à leurs week-ends, leurs vies familiale et personnelle pour gagner à peine plus** (le montant de la prime lissé sur l'année ne représente au final que 31,25 euros par mois !)

D'un point de vue général, cette réorganisation est la conséquence des suppressions de postes imposées depuis 10 ans, dont le prix fort a été payé par les magasiniers et les vacataires. **Pour la CGT, la sauvegarde des conditions de travail (notamment les week-ends) ne pourra donc se faire sans des renforts en personnel.**

▶ CONSERVATION ET MÉTIERS D'ART, QUEL AVENIR ?

La question de l'emploi

En 2010, les métiers d'art comptaient encore 137 emplois (équivalent temps plein) ; ils ne seront plus que 68 en 2026 si rien n'est fait. La moyenne d'âge des ateliers est élevée : 46 départs à la retraite vont se succéder dans les années à venir. Cette situation est extrêmement grave non seulement en terme de charges et conditions de travail mais également du point de vue de la transmission des savoir-faire. La BnF comporte au sein de ses différents ateliers des compétences de haut niveau parfois uniques en France.

La CGT BnF alerte depuis plusieurs années la direction sur la gravité de la situation, sans grand résultat. Suite aux actions de la CGT Culture et des personnels, le ministère a pourtant pris conscience de l'urgence de cette situation et mis en place une politique ambitieuse de recrutement et de valorisation de la filière « métiers d'art ». Mais côté BnF, la remontée des besoins a été moindre et il a fallu l'obstination de notre organisation pour que la direction accroisse ses demandes : 12 postes de techniciens d'art de catégorie B au lieu des 3 initialement programmés. C'est néanmoins très loin des dizaines de postes perdus ces dernières années.

Quelle conservation à la BnF ?

Outre la question essentielle des effectifs, la politique de l'établissement dans le domaine de la conservation a considérablement évolué. La numérisation des collections est venue petit à petit se substituer aux autres méthodes de sauvegarde. **Depuis 2009, le budget de la conservation/restauration a subi une baisse vertigineuse (5,6 millions d'euros en 2009 contre 2,1 millions en 2019),** alors que le budget consacré à la numérisation atteint 5 millions par an.

Le dernier contrat de performance 2017-2021 est particulièrement éclairant. La BnF ne semble plus avoir de stratégie de préservation des collections à la hauteur de son statut de bibliothèque nationale et patrimoniale. **La conservation est désormais presque exclusivement vue sous l'angle de la numérisation et des demandes des lecteurs. La restauration quant à elle, se limite progressivement aux pièces devant être exposées dans des musées ou des expositions.**

Les enjeux à court terme

Les métiers d'art de la BnF doivent donc faire face à trois enjeux majeurs : le remplacement des méthodes de conservation/restauration par la numérisation, la baisse des effectifs et l'externalisation de tout ou partie des filières. Dès 2020, les départs à la retraite vont s'accroître et sans recrutements importants, les métiers d'art sont voués à disparaître. Ils ne seront plus qu'une sorte de

«folklore» entretenu par la direction à des fins de communication et d'affichage et la majorité des travaux de restauration seront effectués par des ateliers extérieurs (en 2018, ces ateliers privés réalisent déjà plusieurs centaines de milliers d'euros de restauration pour la BnF).

Avec les agents, la CGT défend :

→ **une politique de conservation ambitieuse, dans une logique de service public (réinternalisation des filières transférées au secteur privé) et de sauvegarde du patrimoine**

→ **la création de postes dans la filière « métiers d'art » et la défense des savoir-faire et de leur transmission**

→ **une meilleure articulation entre conservation et numérisation permettant la préservation des collections (la numérisation ne doit pas être le seul moyen de conserver les documents).**



▶ LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS À LA BnF

Le programme annuel 2019 de prévention des risques professionnels n'a été présenté au CHSCT qu'en juillet. Ce retard de 6 mois est inacceptable pour un établissement de plus de 2000 agents. Nous constatons aussi, d'années en années, l'insuffisance des moyens et l'éparpillement des actions annoncées. Pour la CGT, il est nécessaire de mieux articuler la prévention des risques professionnels avec les spécificités de notre établissement et de les prioriser.

L'analyse CGT de la situation

Désormais 40% des agents de la BnF ont plus de 50 ans. **Les troubles musculosquelettiques (TMS),** provoqués par les gestes répétitifs ou le port de charges, sont nombreux, en particulier dans les ateliers et chez les magasiniers, **mais aucune action d'envergure n'a été engagée sur cette question.** Le port de charge représente pourtant en France 1

accident du travail sur 3 et la cause de 87 % des maladies professionnelles reconnues.

De même, le nombre de personnes en **situation de souffrance et de difficulté au travail** a très nettement augmenté à la BnF. Les raisons sont multiples : réorganisation de service, sous-effectif, nouveaux modes d'organisation, pression sur les objectifs, charge de travail... Les burn-out, exceptionnels il y a 10 ans, sont désormais plus nombreux (une dizaine par an d'après notre recensement).

→ **Alors que le nombre de jours d'arrêt maladie n'a cessé d'augmenter (+23,5% par agent en 10 ans), le traitement des TMS et des risques psychosociaux doit devenir une priorité pour la BnF. Pour cela, notre organisation fait depuis plusieurs années de nombreuses propositions à la direction afin d'agir concrètement.**

POUR UN AUTRE FUTUR > SE SYNDIQUER CGT !

LA CGT, PREMIER SYNDICAT DE LA BNF

Que l'on soit de catégorie A, B ou C, titulaire, contractuel ou vacataire, la CGT rassemble tous les agents et les métiers de la BnF. C'est sa force et sa richesse. La CGT est également la première organisation syndicale de la bibliothèque avec 38% des suffrages aux dernières élections professionnelles.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Le but d'un syndicat est de donner les moyens aux salariés de conquérir de nouveaux droits et de préserver les acquis des luttes passées. Le syndicat s'occupe également de la défense individuelle et collective des personnels (conditions de travail, effectifs, salaires...) et s'intéresse aux métiers et aux missions. Isolés, les salariés sont fragiles face à leur employeur, qu'il soit privé ou public. Rassemblés et organisés dans un syndicat, ils constituent un contre-pouvoir important. **N'hésitez plus, syndiquez vous !**

CHANGER LE TRAVAIL, C'EST CHANGER NOS VIES ET LA SOCIÉTÉ

Parce que nous passons 5 jours sur 7 sur notre lieu de travail, parce que notre activité est un élément déterminant de notre vie, parce que le travail structure nos sociétés, la CGT au niveau national a pour ambition de le révolutionner ! Repenser globalement le travail, ses acteurs, son but et agir pour le transformer, c'est la tâche que s'est donné la CGT il y a maintenant plus d'un siècle.

LA COTISATION SYNDICALE

La cotisation permet à chaque adhérent de participer proportionnellement à ses revenus. Elle constitue un élément vital puisqu'elle finance l'activité de la CGT tant au niveau local que national. **Elle garantit aussi l'indépendance de l'organisation à l'égard des pouvoirs publics et privés.**

→ **QUEL MONTANT ?** La cotisation est fixée statutairement à **1% du salaire net. 66% de ce montant sont déductibles des impôts sur le revenu.** Ainsi pour un salaire de 1500 euros, si la cotisation est de 15 euros, elle ne représentera au final que 5,10 euros par mois après déduction des 66% (ou remboursement pour ceux qui ne sont pas imposables).

Téléchargez les documents sur www.cgtbnf.fr